

Département du Tarn
Commune de LES CABANNES

PROCES-VERBAL
Séance du 13 NOVEMBRE 2023

Convocation du 3 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAVAGNE, Maire.

Présents : BARBIERI Nadine - CHABBAL Stéphanie - DEPEYRE Marc - WOILLEZ Philippe - MESTE Christian - ODEGAARD Catherine- MOULIS Thierry – FAURE Claude – TENAUD Annick

Absent excusé : CHANOUHA Jihad

Madame BARBIERI Nadine est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le dernier compte-rendu du 21 août 2023 à l'approbation des membres du conseil municipal, qui l'adopte à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 août 2023
- Budget assainissement :
 - Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables
 - Décision modificative n°1
 - Annulation de créance
- Ilot de l'Autan : dépôt d'un AMI (Appel à manifestation d'intérêt)
- renouvellement de la demande de subvention de la Prévention Routière
- comptes-rendus des réunions : Trifyl, SDET, PLUi
- programmation du ravalement des façades de l'ancien Hôtel Groc : désignation d'un « référent travaux »
- festivités de fin d'année
- questions diverses

2023- 020

7.2.4

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES – budget assainissement

Monsieur le trésorier informe Monsieur le Maire qu'il ne peut recouvrer des titres et produits pour le service assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Trésorier à procéder aux non-valeurs pour une **somme totale de taxes et produits irrécouvrables de 541.55 €.**

2023 - 021

7.1.4

BUDGET ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE 1

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, les virements de crédits suivants :

Section fonctionnement

62871- Divers	- 2 856,00 €
706129 – redevance modernisation des réseaux	+ 2 656,00 €
6542/65	+ 200,00 €

ILOT DE L'AUTAN

- Une convention d'occupation précaire a été signée le 3 octobre avec un habitant de Cordes/Ciel pour une durée de 6 mois maximum (stockage de matériel).
- Poursuite de la réflexion avec le cabinet Espélia le mardi 12 septembre, qui a suggéré la rédaction d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI).
L'AMI a été lancé le 2 novembre dernier et mis en ligne sur le site de l'association des maires et élus locaux du Tarn, avec une date limite d'envoi des candidatures fixée au 31 janvier 2024.

« L'AMI vise à l'identification d'un porteur de projet capable d'aménager l'îlot de l'Autan en plein cœur de bourg et à proximité immédiate de tous les services et équipements.

Les candidats intéressés par l'AMI (promoteurs, bailleurs, constructeurs de maisons...) participeront à une visite de site, à une date à convenir avec les élus. Ils ont jusqu'au 30 janvier 2024 pour candidater. Le lauréat sera sélectionné d'ici fin mars 2024, sur références et au terme d'une audition devant le comité de pilotage. Suivra un gros semestre (6 à 9 mois) de co-élaboration et de négociation du projet définitif, en partenariat avec la commune, afin de bien cadrer le projet en lien avec les besoins du territoire. Le foncier sera enfin cédé par l'Etablissement Public Foncier, sur autorisation de la commune.

Sera privilégié un projet à ambition énergétique et environnementale forte notamment par la construction de bâtiments éco-responsables et/ou résilients. Les candidats à l'acquisition trouveront dans le « dossier d'appel à manifestation d'intérêts » toutes les informations utiles relatives au site, aux modalités de candidature, de sélection et réalisation. »

DEMANDES SUBVENTIONS PREVENTION ROUTIERE – APE CORDES – POMPIERS HUMANITAIRES (intempéries Pas de Calais) : Le conseil municipal ne donne pas suite à ces demandes, soit considérées hors du territoire, soit hors de son champ de compétences.

PROGRAMMATION DU RAVALEMENT DES FACADES DE L'ANCIEN HÔTEL GROC

Par délibération 2023-004 du 10 mars 2023, le conseil municipal a décidé d'engager la réfection des façades de l'ancien Hôtel Groc.

Les entreprises ont été contactées et les travaux sont programmés pour un démarrage en janvier 2024.

Marc DEPEYRE est désigné comme référent travaux.

QUESTIONS DIVERSES

PLUi : Conformément à la délibération du conseil communautaire du 18 octobre 2018 et à l'article L.103-3 du Code de l'urbanisme, encadrant les modalités de la concertation du PLUi, une version papier du dossier synthétique est mise à disposition des habitants en mairie et sur le site internet de la commune.

La commune a demandé la protection de l'ensemble des haies existantes sur son territoire, par courriel du 5 octobre

3 réunions publiques ont eu lieu les 16, 19 et 23 octobre à 18h, dans les salles des fêtes de Milhars, Bournazel et Vaour, avec peu de participation des habitants.

La rédaction du règlement écrit est pratiquement terminée.

Il a été décidé de supprimer l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) de l'îlot de l'Autan, pour ne pas mettre d'éléments bloquants dans la réalisation du projet d'aménagement.

ASSURANCES COMMUNALES : suite à la mise en gestion de l'îlot de l'Autan, nous avons renégocié et mis à jour notre contrat multirisque d'assurances « Villassur 4 » avec Groupama, début octobre.

OPAH : la communauté de communes envisage la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Une visite du centre bourg a été effectuée le mardi 24 octobre pour recenser les parcelles vacantes et/ou demandant des travaux de rénovation urgents.

Une réunion publique est programmée pour le mercredi 6 décembre, à 17h30, à la salle des fêtes de Bournazel. Cette réunion a pour objectif d'éclaircir ce qu'est une OPAH de manière générale et les aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat vers les administrés.

La 4C propose à l'ensemble des élus conseillers municipaux, de venir y assister.

Cette réunion se déroulera ainsi : 45 minutes de présentation de ce qu'est une OPAH par le bureau d'étude URBANIS puis un temps d'échange d'une heure ou plus si besoin, avec le bureau d'étude.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : les représentants des communes de Cordes/Ciel et Les Cabannes se sont réunis le jeudi 26 octobre pour choisir le candidat chargé de la gestion de la station d'épuration, pour les 3 ans à venir, assistés par Monsieur Le Sourd, du bureau d'études CIMEE (Conseils et Ingénierie des Métiers de l'Eau et de l'Environnement). Au terme de la réunion, la SAUR a été renouvelée dans sa mission.

INTERVENTIONS EN 1^{er} APPEL par LE CENTRE DE SECOURS DE CORDES

Par lettre du 6 novembre dernier, Monsieur le Maire a informé Monsieur le Maire de Cordes/Ciel des difficultés d'interventions en 1^{er} appel du centre de secours, par manque de pompiers bénévoles. Il a rappelé que notre commune mettait à disposition son employé municipal pour ces interventions, en saluant le volontariat de cet agent.

VISITE OFFICIELLE sur le territoire de la 4C et rencontre avec les élus communautaires par Monsieur Sébastien SIMOES, secrétaire général, sous-préfet de la Préfecture du Tarn, le lundi 6 novembre.

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Suite à la promulgation de la loi d'accélération du développement des énergies renouvelables du 10 mars 2023, les services de l'Etat nous invitent à identifier les zones favorables au déploiement de projets d'énergies renouvelables sur notre commune.

Le conseil municipal, rappelant que l'ensemble de la commune est situé en site inscrit de par sa proximité avec Cordes/Ciel, ne souhaite pas donner suite à cette démarche, n'ayant, de plus, pas de caractère obligatoire.

FESTIVITES DE FIN D'ANNEE

Les illuminations seront mises en place, comme chaque année, par la Société Escaffit et allumées du 2 décembre au 2 janvier de la tombée de la nuit jusqu'à minuit.

A la salle Roger Pégourié : vente artisanat du Burkina Faso le samedi 25 novembre, marché de Noël du Niger samedi 2 et dimanche 3 décembre, marché de Noël de créateurs le dimanche 10 décembre (y compris Promenade de l'Autan), goûter solidaire le samedi 16 décembre.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire clôt la séance à 19h30.

La secrétaire de séance,

Le maire,

Nadine BARBIERI

Patrick LAVAGNE